



Province de Québec
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2022

RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier-trésorier :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 20^e jour de juin 2022, a adopté le règlement numéro 391-2022 intitulé « *Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* »;

QUE ce règlement soit déposé au bureau de l'Hôtel de ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 9^e jour d'août 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Delisle, gma